



Le cours canalisé de l'Arceau en amont de la boucherie.

IVR52\_19964901395XA

Auteur de l'illustration : Bruno Rousseau

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de Maine-et-Loire - Conservation départementale du patrimoine  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation